

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maxime Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/6dca20c7787f3b913c7d1c0c>

Date d'obtention : 2022-09-16 16:43:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est l'événement Sexto.

Ensuite, il est primordial de rencontrer chaque personne impliqué (témoins, victimes) avant de rencontrer l'investigateur. On remplit la grille d'évaluation avec chacun d'eux dans le but de qualifier l'événement d'acte impulsif ou malveillant.

De toujours rappelé à chacun des jeunes qu'il ne faut en aucun cas parler de l'incident avec d'autres jeunes et que la vie privée d'un jeune est en jeu, donc il est d'une importance capitale de la respecté.

Ensuite, selon la nature de l'acte on agit :

Si impulsif, on remplit la grille avec l'investigateur, on confisque l'appareil électronique et on communique avec le policier éducateur ou le policier chargé d'intervenir par son service de police avec notre école.

Si malveillant, on communique immédiatement avec le service de police, on confisque le téléphone et nous travaillons en collaboration avec eux pour la suite des choses (appels aux parents, rencontres des victimes, etc)

Peu importe la nature du geste nous devons toujours contacter le service de police de notre région. Le DPCP entrera toujours en ligne de cause avec l'investigateur s'il y a lieu de diffusion d'images.

Toujours agir rapidement, rassurer notre victime, préserver l'identité de chacun d'eux et de ne jamais consulter les images ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première mise en situation démontre que souvent les jeunes n'ont pas conscience de la portée de leur acte. Que souvent, ils agissent impulsivement dans le but de plaire à l'autre sans penser qu'il s'expose eux même à du partage de pornographie juvénile. Il est plus que primordial de sensibiliser les jeunes à la gravité de ses gestes. Aussi, souvent les jeunes ont le réflexe de se confier à leurs amies avant de se confier à un adulte, donc aussi de sensibiliser les jeunes au fait que de venir confier une situation qui ne leur appartient pas peu être grandement bénéfique pour la victime même si elle à demander de garder le secret.

Aussi, il est primordial de ne pas oublié de rencontrer chaque témoin impliqué dans l'histoire pour créer une bonne ligne d'intervention avec l'investigateur. Car si nous n'avons pas tout les éléments nécessaires, nous pourrions faire une erreur d'interprétation entre un acte impulsif ou malveillant. Avoir le plus d'informations possible en notre possession ne pourra que facilité notre décision pour notre ligne d'intervention. Aussi, le service de police aura toute l'information nécessaire pour intervenir.

Je retiens aussi que nous ne sommes pas un intervenant de la police, que même s'il s'agit de la même situation que nous avons nous même référé une fois transmis dans les mains du service de police, le reste des interventions leur appartient.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate pour la méthode Sexto est la confiscation du téléphone.

En effet, l'intervenant devra avoir une approche réfléchis et non impulsive pour ne pas que l'étudiant se braque à sa demande et que le tout dégénère. Surtout, lorsque la situation nous permet de dire qu'il s'agit d'un acte malveillant et que la police est contacté et que d'ici leur arrivé nous devons allez confisqué le téléphone, la création de lien avec le jeune doit être rapide et il pourrait facilement se braquer contre nous. En ayant une approche dans le but de protéger la victime et de faire comprendre au jeune que la collaboration est de mise, tout devrais se dérouler normalement.